



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Déclaration préalable CTA 19 février

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres du CTA

Lors du précédent CTA, la FSU vous adressait ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Aujourd'hui, à peine un mois plus tard, difficile de croire que nous avons changé d'année et que nous avons avancé dans le temps. En effet, l'analyse de l'ensemble des mesures éducatives portées par Jean-Michel Blanquer laisse plutôt apparaître une terrible impression d'un retour en arrière, une sorte de Retour vers le futur en plusieurs épisodes :

- retour en 2011 puisque le Ministre Jean-Michel Blanquer recycle les politiques du DGESCO de l'époque, un certain Jean-Michel Blanquer, en annonçant la reprise de l'expérimentation cours le matin-sport l'après-midi dès la prochaine rentrée. Qu'est-il prévu dans notre académie ? Nous rappelons que l'expérimentation menée en 2011 n'a pas fait ses preuves et que derrière l'opération de communication, ce Ministre est bien celui qui affaiblit l'EPS et le sport scolaire par exemple avec la diminution des horaires en LP ou la suppression de l'enseignement de complément en 1^{ère} et terminale.

- retour en 2007 avec la réactivation du fumeux et très sarkozyste « travailler plus pour gagner plus », à travers la volonté ministérielle d'imposer une 2^{ème} HSA obligatoire aux enseignants du 2^d degré, en dépit de deux votes unanimes contre lors du CTM. La FSU rappelle son opposition à cette politique, qui n'est qu'un leurre de revalorisation et qui sert avant tout à détruire des postes, comme le montre déjà quelques exemples dans des collèges de l'académies où la répartition des heures, en anticipant cette modification statutaire conduit à fragiliser des postes, et à dégrader les conditions de travail des personnels. Une première analyse des TRMD, quand ils ont été présentés en CA, montre qu'il y a urgence à assouplir le ratio HP/HSA dans bon nombre d'établissements. Le gouvernement rejoue le débat salaire contre emplois, alors même que de nombreux économistes ont montré que l'enjeu n'était pas de choisir entre salaire et emploi mais bien de se donner les moyens de financer les deux.

- retour en 2011 avec la réapparition de l'école du socle, à travers l'amendement adopté par l'Assemblée Nationale lors de l'examen de la Loi dite pour une école de la Confiance, amendement qui crée des « établissements des savoirs fondamentaux ». Tant sur la forme que sur le fond, cet amendement est inacceptable. Faire passer une telle transformation de notre système éducatif, sans aucune discussion préalable avec les organisations syndicales, par l'intermédiaire d'un amendement adopté dans un hémicycle quasi vide, s'inscrit dans la droite lignée d'une pratique politique méprisante devenue la marque de fabrique de ce ministre. Sur le fond, cet amendement est une mesure permettant à la fois le dynamitage du statut des enseignants, une diminution du nombre de directeurs d'écoles, mais aussi l'imposition d'une organisation des enseignements qui est loin d'avoir fait ses preuves et ne répond pas aux enjeux, bien réels et loin d'être surmontés, de la réussite de tous les élèves au collège.

- retour en 2017 avec un projet de fusion des académies toujours bien réel, quelles que soient les opérations de communication du Ministre, il apparaît bien que la fusion se fera, d'une manière ou d'une autre au 1^{er} janvier 2020, c'est-à-dire dans près de 10 mois. Madame la Rectrice, lors du précédent CTA, vous nous avez présenté les grandes lignes d'un travail interacadémique, notamment une méthode de travail (installation de plusieurs GT) et un calendrier. Dans quelle mesure ce calendrier et cette méthode de travail sont-ils remis en cause par les dernières annonces ? Nous souhaitons qu'un point d'étape soit fait lors du prochain CTA.

- retour à un âge d'or mythifié avec l'adoption d'un amendement rendant obligatoire la présence de drapeaux et des paroles de l'hymne national dans les salles des classes, mesure dont les plus ardents défenseurs font un symbole de la restauration d'un soi~~t~~ disant esprit patriotique. Cette mesure est inutile et le discours qui l'accompagne très réducteur : si l'école doit former des citoyens, cela ne peut se faire sur le mode de l'injonction et de l'imposition d'une doctrine patriotique, mais plutôt par la construction d'un esprit critique et d'une réflexion autonome, autant d'éléments qui disparaissent progressivement de

notre système éducatif, notamment à travers l'appauvrissement des programmes scolaires. La FSU dénonce cette mesure qui ne vise qu'à flatter une certaine frange de l'opinion publique.

Nul besoin d'ajouter de nouveaux épisodes à cette bien mauvaise série, Jean-Michel Blanquer va chercher dans le passé des solutions qui n'en sont pas, car elles répondent en rien à l'impératif de démocratisation, toujours bien d'actualité, de notre système éducatif.

La maîtrise de la temporalité semble toute aussi mal gérée par d'autres membres du gouvernement, notamment le Ministre de l'Action Publique et son secrétaire d'Etat. A travers le bien mal nommé programme Action Publique 2022, il s'agit en fait de dénaturer, dès les prochains mois, l'esprit même de la Fonction Publique. Les premières annoncées dévoilées lors du Conseil Commun de la Fonction Publique confirme les funestes projets gouvernementaux. La suppression des protections collectives et individuelles existantes transformerait en profondeur la Fonction Publique, en en faisant un outil au service des intérêts particuliers plutôt qu'au service de l'intérêt général. Ces projets vont à l'encontre de l'impératif de renforcement des services publics, d'amélioration des conditions de travail des Fonctionnaires. C'est nier l'essence même de nos métiers : servir l'intérêt général et défendre des valeurs de solidarité et d'égalité. La FSU dénonce ces projets dangereux et réaffirme son attachement au statut des Fonctionnaires qui doit être renforcé, et amélioré dans un contexte où notre société, traversée par des inégalités multiformes, a plus que jamais besoin de services publics et des Fonctionnaires

Nous aborderons en séance des questions relatives à Parcoursup (par exemple celle de l'anonymat des dossiers) ou au CAPPEI dont les retours des collègues du 1er et du 2d degré montrent qu'il est urgent de tirer un réel bilan académique, mais il est impossible ici de ne pas dire quelques mots des opérations de préparation de rentrée. Les masques tombent sur le lycée Blanquer qui montre son vrai visage : creusement des inégalités à travers le renvoi au local d'un grand nombre de choix, lycée de l'impossible à travers la mise en place complexe des combinaisons de spécialités, mise à mal de l'identité disciplinaire des personnels en se servant d'un grand nombre d'enseignements comme des variables d'ajustement.... Et dans le grand jeu de Monopoly d'implantation des spécialités où les permis de construire devaient permettre de couvrir l'ensemble du territoire, il s'avère de plus en plus évident que notre académie ne souffrira pas d'une forme de spéculation immobilière ! Dans plusieurs établissements, il est annoncé que des spécialités ne seront pas ouvertes, car trop peu d'élèves la demandent, le « trop peu » étant à géométrie variable, ce qui confirme que la logique de l'offre l'emporte sur la logique de la demande. Ailleurs, ce sont des enseignements type LV2 ou LV3 qui sont annoncés comme supprimés. Ce n'est pas ici que nous trancherons le débat sur le mode de pilotage dans l'Education Nationale, mais puisque l'adjectif Nationale est toujours bien présent, et nous y tenons, ces exemples montrent qu'un cadrage et une régulation académique de l'offre de formation est indispensable. Enfin, nous vous alertons sur les conséquences sur les postes des ajustements de l'offre de formation en fin d'année, suite à l'orientation des élèves, ajustements qui pourraient être plus nombreux et conséquents que les années précédentes au regard du volume horaire concernés.

En définitive, si Jean-Michel Blanquer et le gouvernement parient sur le passé, la FSU fait le pari de l'avenir : celui des mobilisations indispensables, à laquelle la FSU participera, pour un service public renforcé où les personnels sont revalorisés et considérés.